



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Ecole Académique de la Formation Continue

Versailles, le 21 Mars 2023

EAFC

Dossier suivi par :

Laurent.BECHET

Tél. : 01 30 83 50 59

Mél : Laurent.bechet@ac-versailles.fr

Mesdames et Messieurs les Doyens

Mesdames et Messieurs les DASEN

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Mesdames et Messieurs les IEN de l'orientation et IEN ASH

Mesdames les conseillères techniques des services médical et social

IA IPR Etablissements et vie scolaire

Dossier suivi par :

Pierre RUELLO

pierre.ruello@@ac-versailles.fr

Monique PEYRAMAURE –GUEROUT

monique.peyramaure-guerout@ac-versailles.fr

Tél. : 01 30 83 40 06

Objet : Diplôme d'université interprofessionnel (DUI) « Adolescents difficiles, approche psychopathologique et éducative », session 2023- 2024.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la fiche de présentation de la formation préparatoire au **diplôme d'université interprofessionnel « Adolescents difficiles, approche psychopathologique et éducative »** dirigé par le Professeur David COHEN et le Professeur émérite Philippe JEAMMET.

L'académie de Versailles souhaite faire bénéficier de ce DUI des personnels ouverts au travail partenarial et qui montrent, par leur parcours professionnel, leur engagement dans des actions collectives de prévention et leur implication au service d'adolescents dits « difficiles ». Ils pourront enrichir leurs connaissances, développer leur capacité d'intervention auprès de ce public et mieux coopérer en réseau avec les autres acteurs institutionnels.

1. **Public cible** : personnels de direction en EPLE, personnels face à des publics du second degré : enseignants, d'éducation, d'orientation, du domaine médical ou social,
2. **Conditions d'ancienneté** : au moins 3 ans d'ancienneté générale de service.
3. **Formation** : 108 heures réparties en deux jours par mois (mardi et mercredi) d'octobre 2023 à juin 2024 ce qui nécessite **un aménagement d'emploi du temps**. La session sera précédée d'une réunion d'accueil de deux heures au mois d'octobre 2023, et d'une réunion bilan à la mi-octobre 2023.
4. **La délivrance du diplôme s'appuie sur l'assiduité et la soutenance d'un mémoire en septembre 2024 : en conséquence, les stagiaires s'engagent à être assidus et à produire un mémoire**. La participation à cette formation suppose que les compétences acquises seront réinvesties dans la sphère professionnelle directe et pourront l'être dans des actions académiques.



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Dans le cadre de ce D.U.I. et du réinvestissement attendu dans les missions et fonctions des lauréats, un projet (Exemples : formation de bassin, d'établissement ou projet/actions/conférence dans le cadre du C.E.S.C. d'établissement de bassin ou d'inter-bassin...) devra être mis en œuvre sur l'année N+1 du D.U.I. Une fiche action/projet sera remise aux lauréats qui pourront bénéficier d'un accompagnement des deux inspecteurs établissement et vie scolaire référents du D.U.I. Cette action ou ce projet seront valorisés dans le cadre du projet académique « Apprendre, s'épanouir, se transformer ».

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ un Curriculum Vitae,
- ✓ une lettre de motivation, portant l'avis du ou des supérieur(s) hiérarchique(s).

Il est à déposer en cliquant sur le lien suivant avant le 14 mai 2023 :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-dui-adolescents-difficiles>

L'examen des dossiers débutera à partir du 22 mai 2023, suivi par les entretiens de sélection. Les résultats seront communiqués par courriel le 4 juillet 2023. L'EAFC prend en charge pour un montant de 1 425,00 € le coût de cette formation, 150,00 € restant à la charge du personnel participant.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations aux personnels susceptibles d'être intéressés par cette formation

Pour la Rectrice et par délégation
L'adjoint à la directrice de l'EAFC
Responsable administratif et financier
Philippe DUVIGNEAU